

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION Anim'Action
29, Rue de Pornic
44710 PORT SAINT PERE

SOLIS NANTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

ASSOCIATION Anim'Action
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Anim'Action relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nos travaux ont notamment consisté à s'assurer de la réalité des subventions perçues, du respect du principe de séparation des exercices et à apprécier les procédures en vigueur pour évaluer pour évaluer les participations facturées aux familles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 24 avril 2019
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes

Représentée par M. Stéphane de Guerny
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ANIM'ACTION - Bilan au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF	31 DÉCEMBRE 2018			31 DÉCEMBRE 2017
	Etat	Amort. & Dépr.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	5 011	4 063	928	1 220
Fonds commerciaux	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	20 156	14 047	6 087	5 623
Autres immobilisations corporelles	31 299	23 589	7 740	5 978
Immobilisations en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	56 466	41 699	14 765	12 801
STOCKS				
Matières premières	-	-	-	-
Encours de production (à bios)	-	-	-	-
Encours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
CRÉANCES				
Usagers et comptes rattachés	48 324	-	48 324	43 701
Fournisseurs débiteurs	118	-	118	349
Personnel	-	-	-	543
Organismes sociaux	-	-	-	-
Etat & Collectivités	74 514	-	74 514	56 012
Autres créances	662	-	662	2 877
DISPONIBILITÉS	41 591		41 591	145 589
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	41 591	-	41 591	145 589
Caisse	347	-	347	114
Charges constatées d'avance	3 620	-	3 620	2 710
TOTAL ACTIF	102 283		102 283	262 916

BILAN PASSIF	31 DÉCEMBRE 2018		31 DÉCEMBRE 2017	
	Net	Net	Net	Net
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	132 114		133 507	
Ecart de réévaluation	-		-	
Réserves indisponibles	-		-	
Réserves statutaires ou contractuelles	-		-	
Réserves réglementées	-		-	
Autres réserves	-		-	
Report à nouveau créditeur	-		-	
Report à nouveau débiteur	-		-	
Résultat de l'exercice	-81 903		-31 767	
Subventions d'investissement	2 521		1 389	
Provisions réglementées	-		-	
Autres fonds propres	-		-	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Apports	-		-	
Legs et donations	-		-	
Subventions affectées	-		-	
Résultat sous contrôle	-		-	
Droit des propriétaires	-		-	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	21 606		22 910	
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions	1 000		596	
Fonds dédiés sur autres ressources	-		-	
DÉTTES	100 974		100 974	
Emprunts et dettes	-		-	
Découverts	-		-	
Avances et acomptes reçus	-		-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 593		14 338	
Dettes auprès des salariés	41 013		39 140	
Dettes auprès des organismes sociaux	41 951		40 876	
Dettes fiscales	6 645		10 016	
Autres dettes	211		80	
Produits constatés d'avance	-		1 998	
TOTAL PASSIF	102 283		262 916	

ANIM'ACTION - Synthèse du compte de résultat au 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2017	VARIATIONS	VARIATIONS EN %
PRODUITS D'EXPLOITATION	855 924	869 601	-13 677	-3%
Ventes de marchandises	-	-	-	##
Production vendue	1 936	2 065	-129	-6%
Prestations vendues	408 973	411 159	-2 187	-1%
Production stockée	-	-	-	##
Production immobilisée	-	-	-	##
Subventions d'exploitation	412 822	425 346	-12 524	-3%
Reprises et transferts de charges	22 142	38 473	-16 331	-42%
Cotisations	6 668	6 553	115	2%
Dons	-	-	-	##
Autres produits	782	4	778	##
CHARGES D'EXPLOITATION	935 851	912 122	23 729	3%
Achats de l'exercice	-	-	-	##
Variation de stock marchandises	-	-	-	##
Achats de matières premières	-	-	-	##
Variation de matières premières	-	-	-	##
Autres achats non stockés	54 949	66 457	-11 508	-17%
Services extérieurs	69 439	68 258	1 181	2%
Autres services extérieurs	46 374	43 563	2 811	6%
Impôts et taxes	27 736	27 157	579	2%
Salaires et traitements	547 003	531 229	15 774	3%
Charges sociales	179 646	163 435	16 211	10%
Amortissements et provisions	5 748	6 506	-758	-12%
Autres charges	4 957	5 518	-561	-10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-82 528	-28 521	-54 008	-189%
Produits financiers	555	490	65	13%
Charges financières	-	-	-	##
RESULTAT FINANCIER	555	490	65	13%
RESULTAT COURANT	-81 973	28 031	-59 942	-192%
Produits exceptionnels	1 537	2 606	-1 069	-41%
Charges exceptionnelles	435	6 326	-5 891	-93%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 101	-3 720	4 821	-130%
Impôts sur les bénéfices	-17	-16	-1	4%
Report des ressources non utilisées	586	-	586	##
Engagements à réaliser	1 000	-	1 000	##
EXCEDENT (+) / DEFICIT (-)	-81 303	-31 767	-49 536	-156%
TOTAL DES PRODUITS	856 000	886 697	-30 697	-3%
TOTAL DES CHARGES	937 303	918 464	18 839	2%

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2018

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'Association : ANIM'ACTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 184 152,26 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de -81 302,68 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et états présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales :

Les comptes annuels, clos au 31 décembre 2018, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

• Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendances des exercices

- continuité d'exploitation

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets et droits assimilés : 2 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 2 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 2 à 10 ans

Créances :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Fiscalité de l'association :

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Indemnité de fin de carrière :

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 21 606 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2018
- Taux d'actualisation : 1.82 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Sociaux et socioculturels (Centres) et autres acteurs du lien social (associations)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2010-2012

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) : 65 ans
- Progression de salaires : 1% Constant
- Taux de rotation
 - 010 % constant jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Employé administratif (n4ds)
 - 010 % dégressif pour la catégorie : Profession intermédiaire (n4ds)
 - 010 % dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Autres cadres (n4ds)
- Taux de charges sociales patronales
 - 030 % pour la catégorie : Employé administratif (n4ds)
 - 030 % pour la catégorie : Profession intermédiaire (n4ds)
 - 040 % pour la catégorie : Autres cadres (n4ds)

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

3 - TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	31 DÉCEMBRE		31 DÉCEMBRE	
	2017	+	-	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 011			5 011
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche et de développement	-			-
Concessions, brevets et droits assimilés	5 011			5 011
Fonds commercial	-			-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 201	7 483	-229	51 455
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériel et outill:	17 952	2 433	-229	20 156
Autres immobilisations corporelles	26 249	5 050		31 299
Immobilisations en cours	-			-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
TOTAL	49 213	7 483	-229	56 467

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	31 DÉCEMBRE		31 DÉCEMBRE	
	2017	+	-	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 791	292		4 083
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche et de développement	-			-
Concessions, brevets et droits assimilés	3 791	292		4 083
Fonds commercial	-			-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 400	5 457	-229	37 628
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériel et outill:	12 129	2 169	-229	14 069
Autres immobilisations corporelles	20 271	3 288		23 559
Immobilisations en cours	-			-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
TOTAL	36 192	5 748	-229	41 711

VENTILATION DES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS D'IMMOBILISATIONS	Immo. Incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Total
Ventilations des augmentations				
Virement de poste à poste				-
Virement de l'actif circulant				-
Acquisitions		7 483		7 483
Apports				-
Créations				-
Réévaluations				-
AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE		7 483		7 483
Ventilations des diminutions				
Virement de poste à poste				-
Virement vers l'actif circulant				-
Cessions				-
Scissions				-
Mise hors service		-229		-229
AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE		-229		-229
TOTAL		7 254		7 254

4 - ETATS DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	
Prêts	-	-	
Autres	-	-	
Créances de l'actif circulant	127 459	127 459	
Créances usagers et comptes rattachés	48 324	48 324	
Autres	75 515	75 515	
Charges constatées d'avance	3 620	3 620	
TOTAL	127 459	127 459	
Prêts accordés au cours de l'exercice	-		
Prêts récupérés au cours de l'exercice	-		

ETAT DES DETTES	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Emprunts et dettes	-	-	
Découverts	-	-	
Avances et acomptes reçus	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 393	16 393	
Dettes auprès des salariés	41 013	41 013	
Dettes auprès des organismes sociaux	41 951	41 951	
Dettes fiscales	8 645	8 645	
Autres dettes	211	211	
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL	108 214	108 214	
Prêts accordés au cours de l'exercice	-		
Prêts récupérés au cours de l'exercice	-		

5 - ETATS DES REGULARISATIONS & CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

ETAT DES CHARGES A PAYER	Montant brut
Usagers - avoirs à établir	-
Fournisseurs - factures non parvenues	3 428
Personnel - charges à payer	25 790
Charges sociales - charges à payer	8 914
Etat - charges à payer	-
Autres - charges à payer	-
TOTAL	38 132

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR	Montant brut
Usagers - Factures à établir	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-
Personnel - produits à recevoir	-
Charges sociales - produits à recevoir	-
Etat - produits à recevoir	-
Autres - produits à recevoir	792
TOTAL	792

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	-	-
Autres charges exceptionnelles de gestio	-	-
Charges sur exercices antérieurs	435	-
Valeurs comptables des éléments cédés	-	-
Dotations aux amortissements et dépréci	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de	-	419
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
Quote part de subventions virée au résul	-	1 118
Reprise d'amortissements et dépréciatio	-	-
TOTAL	435	1 537

6 - REMUNERATIONS DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

Rémunérations globales :	39.732
Avantage en nature :	-

7 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Mise à disposition gratuite de fluide :	13.224
Mise à disposition gratuite de locaux :	3.519
Mise à disposition gratuite de prestations :	21.586
Bénévolat des administrateurs :	

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions règlementées**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION Anim'Action

29, Rue de Pornic

44710 PORT SAINT PERE

SOLIS NANTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon

CS 97216

44372 NANTES Cedex 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions règlementées

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association Anim'Action, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et le bien-fondé **ni à rechercher l'existence d'autres conventions**. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

Nantes, le 24 avril 2019
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES
Commissaire aux comptes

Représentée par Stéphane de Guerny
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes